

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N° 20

Campus Pont de Bois - Villeneuve d'Ascq Est
Bâtiments A et B + Bât Administratif, Galerie de liaison, MDE,
Forum, Salle de sport,
Service universitaire de Santé Etudiante

REF CONSULTATION : 2026.27

SOMMAIRE

 Prestations spécifiques	3
1-  Salage et déneigement du forum	3
2-  Entretien des espaces de convivialité.....	4
3-  Remise en ordre du mobilier.....	5
4-  Désherbage du forum	6
5-  Nettoyage mécanisé du forum.....	7
6-  Gestion des déchets.....	8
7-  Réassort des consommables.....	9
8-  Repasse en cours de journée (après-midi)	10
10-  Nettoyage des sas d'entrée – Bâtiment B et bâtiment administratif	12
11-  Entretien des zones de soins	13
Fréquence et organisation	13
Moyens et exigences	13
Traçabilité	13

Prestations spécifiques

Les prestations décrites ci-après concernent des interventions particulières, complémentaires à l'entretien courant. Elles doivent être intégrées par le titulaire dans son organisation et dans son offre financière, sauf mention contraire.

1- Salage et déneigement du forum

Périmètre :

Forum extérieur du campus (cf. plan ci-dessous)

Description des prestations :

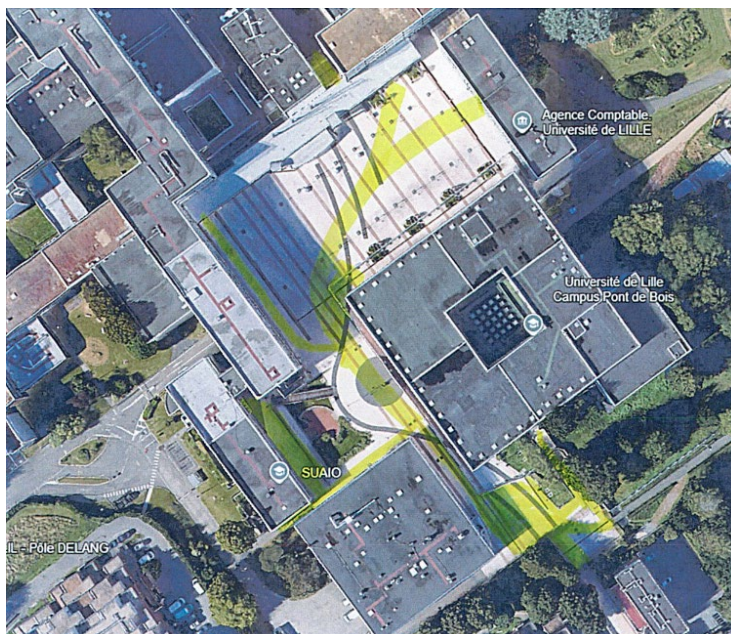
- Salage préventif en cas de risque de gel
- Salage curatif en cas de verglas
- Déneigement des zones de circulation
- Dégagement des cheminements piétons

Modalités d'intervention :

- Intervention en fonction de la météo (à anticiper la veille)
- Délai d'intervention permettant une mise en sécurité avant 7h30

Contraintes et exigences :

- Sécurisation des usagers
- Intervention sur zones sensibles (pentes, escaliers)
- Utilisation raisonnée des produits



2- Entretien des espaces de convivialité

Périmètre :

Espaces détente, zones de convivialité équipées (micro-ondes, tables, etc.), filantes avec tabourets hauts, banquettes, ...

Description des prestations :

- Nettoyage et désinfection des surfaces
- Nettoyage des équipements
- Vidage des corbeilles
- Nettoyage des sols

Modalités d'intervention :

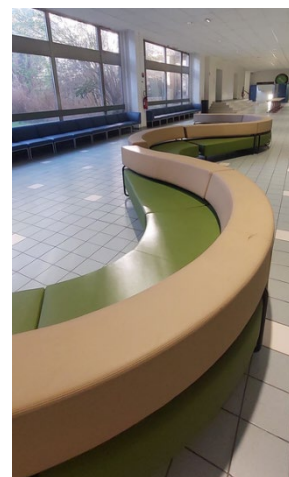
- Intervention quotidienne (sauf pendant les pauses pédagogiques et fermetures administratives)

Contraintes et exigences :

- Respect des règles d'hygiène
- Traitement rapide des salissures
- Gestion des odeurs

Quantitatif :

- Espaces convivialité A : 2
- Espaces convivialité B : 6
- Banquettes A : 120 places
- Banquettes B : 140 places
- Filantes A : 130 ml + 65 sièges
- Filantes B : 70ml + 36 sièges



3- 🪑 Remise en ordre du mobilier

Périmètre

Salles de cours, espaces communs

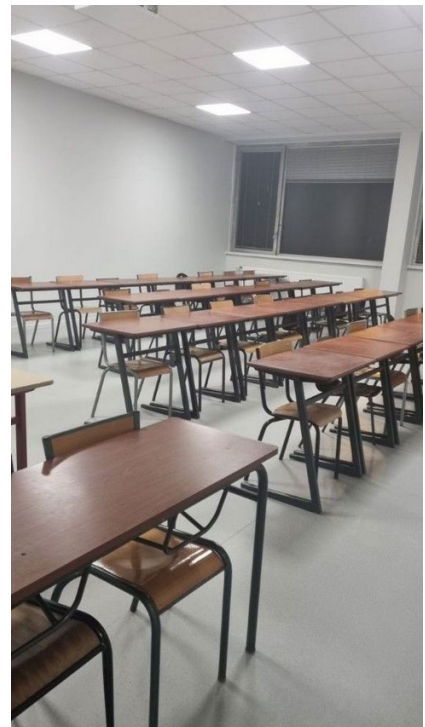
:

Description des prestations :

- Remise en place du mobilier selon configuration définie
- Alignement et rangement
- Signalement des anomalies (mobilier, ...)

Modalités d'intervention :

- Quotidien ou selon occupation



4- Désherbage du forum

Périmètre

Forum extérieur – zones minérales, joints, bordures, abords (cf plan ci-dessous)

:

Description des prestations :

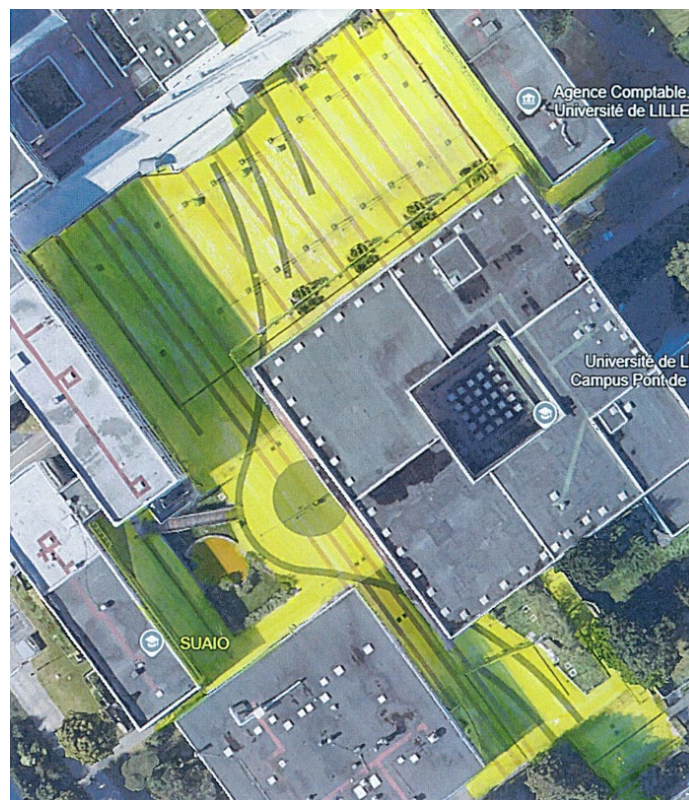
- Suppression des adventices
- Désherbage des joints et fissures
- Évacuation des déchets végétaux
- Nettoyage de la zone après intervention

Modalités d'intervention :

- Intervention périodique en saison basse
- Renforcement en période de pousse

Contraintes et exigences :

- Méthodes sans produits phytosanitaires privilégiées
- Respect des revêtements
- Maintien d'un aspect soigné



5- 🧹 Nettoyage mécanisé du forum

Périmètre

Ensemble du forum extérieur (cf plan ci-dessous)

:

Description des prestations :

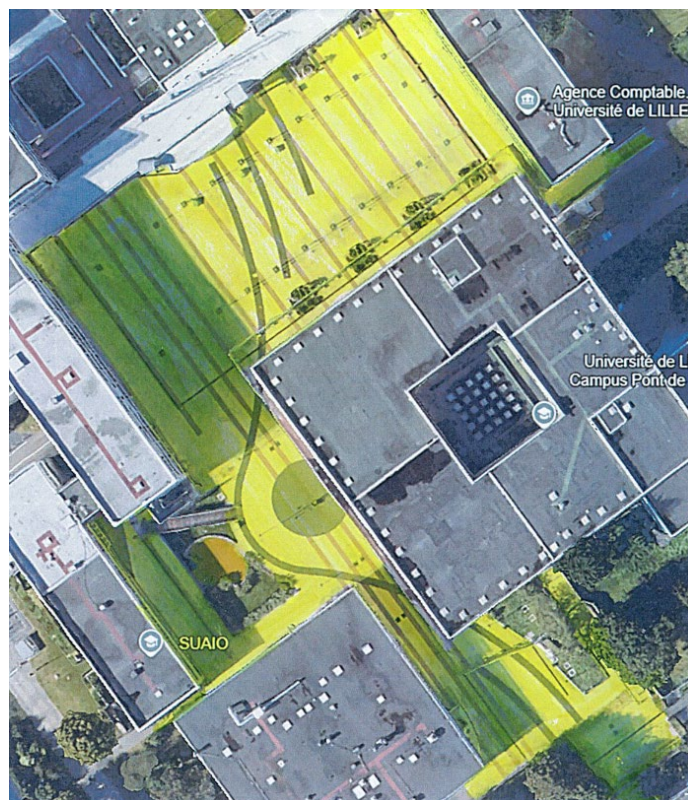
- Balayage et lavage mécanisé des sols
- Ramassage des déchets
- Traitement des salissures visibles
- Nettoyage des abords
- Retrait de l'affichage sauvage et tags

Modalités d'intervention :

- Intervention quotidienne

Contraintes et exigences :

- Utilisation de matériel adapté et silencieux
- Adaptation aux conditions météorologiques
- Sécurité des usagers



6- Gestion des déchets

Périmètre

Ensemble des zones concernées par le marché :

Description des prestations :

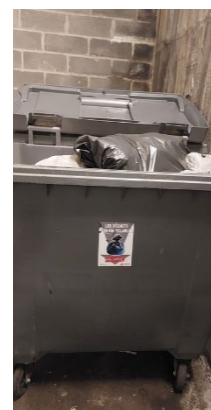
- Collecte et tri des déchets
- Remplacement des sacs
- Nettoyage des zones de collecte

Modalités d'intervention :

- Selon fréquentiels définis

Contraintes et exigences :

- Respect des consignes de tri
- Prévention des débordements



7- 🧴 Réassort des consommables

Périmètre

Sanitaires et zones équipées

:

Description des prestations :

- Approvisionnement des distributeurs
- Vérification du bon fonctionnement

Modalités d'intervention :

- Quotidien

Contraintes et exigences :

- Maintien permanent du niveau de service



8- Repasse en cours de journée (après-midi)

Périmètre :

- Forum extérieur (corbeilles)
- Circulations principales (halls, axes majeurs)
- Blocs sanitaires principaux des bâtiments A et B (voir plan ci-dessous)

Description des prestations :

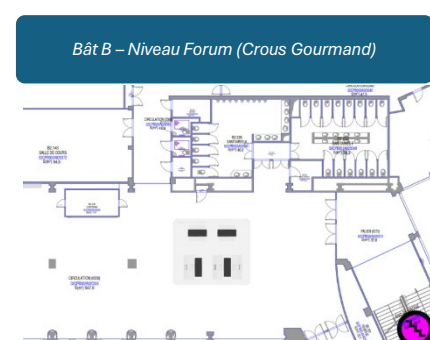
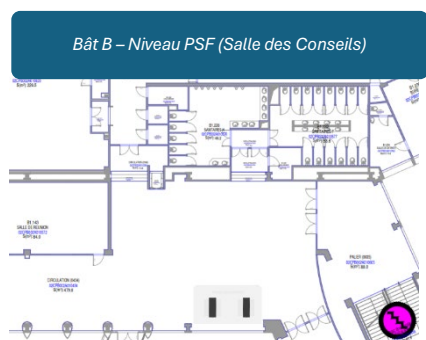
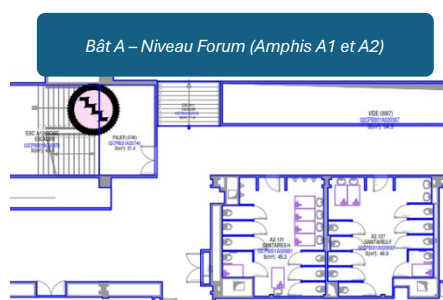
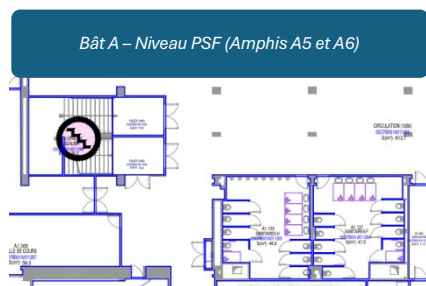
- Vidage des corbeilles et poubelles
- Remplacement des sacs si nécessaire
- Ramassage des déchets visibles au sol à proximité immédiate
- Nettoyage rapide des abords (taches, dépôts légers)
- Vérification de l'état général de propreté

Modalités d'intervention :

- Intervention quotidienne en période d'ouverture (sauf pendant les pauses pédagogiques et fermetures administratives)
- Passage en après-midi (horaire à proposer par le titulaire et à valider par le pouvoir adjudicateur)

Contraintes et exigences :

- Intervention discrète en présence des usagers
- Réactivité en cas de débordement ou forte fréquentation
- Maintien d'un niveau de propreté constant sur les zones à forte visibilité
- Coordination avec les prestations du matin



9- Nettoyage des fontaines à eau

Périmètre

Fontaines à eau sur l'ensemble du site

:

Description des prestations :

- Nettoyage et désinfection des surfaces extérieures (parois, boutons, becs de distribution)
- Vidage du bac récupérateur
- Essuyage et suppression des traces (calcaire, éclaboussures)

Modalités d'intervention :

- Selon fréquentation et niveau d'usage

Contraintes et exigences :

- Respect strict des règles d'hygiène (contact alimentaire)
- Utilisation de produits adaptés et non nocifs
- Maintien d'un niveau de propreté constant
- Intervention discrète sans gêne pour les usagers



10- 🏢 Nettoyage des sas d'entrée – Bâtiment B et bâtiment administratif

Les prestations concernent les sas d'entrée du bâtiment B et du bâtiment administratif, zones à forte fréquentation nécessitant un entretien renforcé.

Prestations à réaliser :

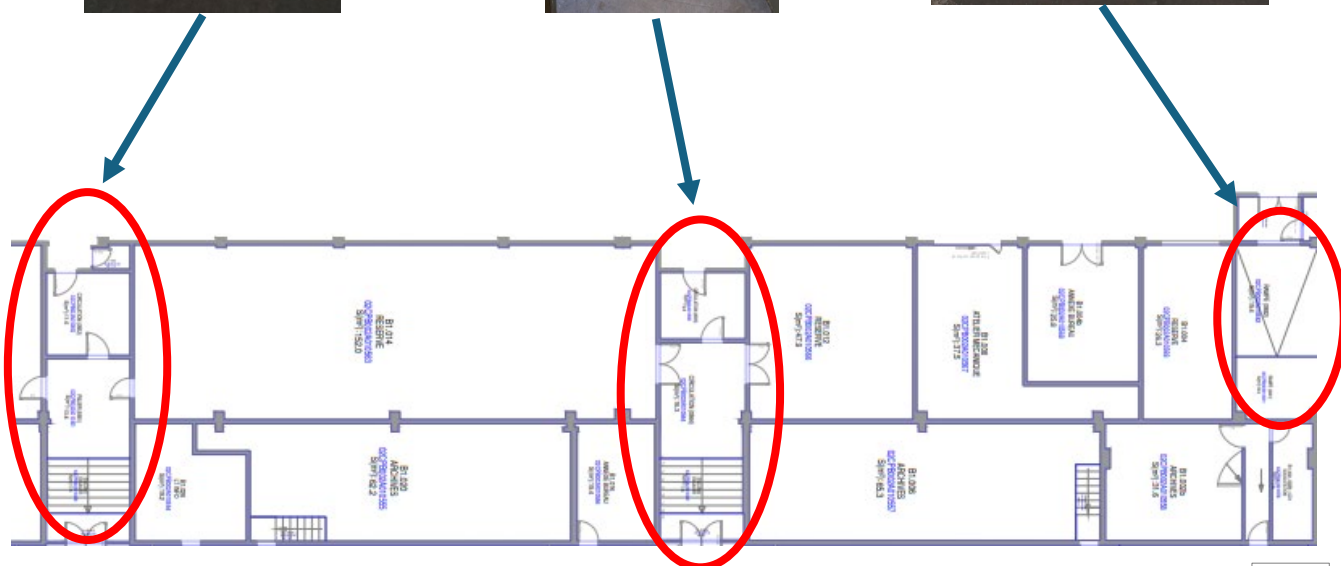
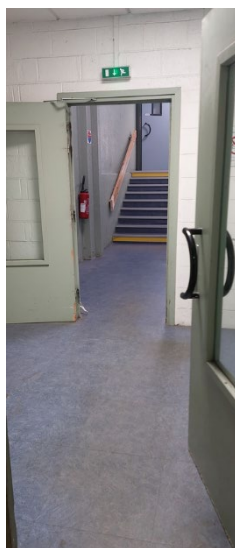
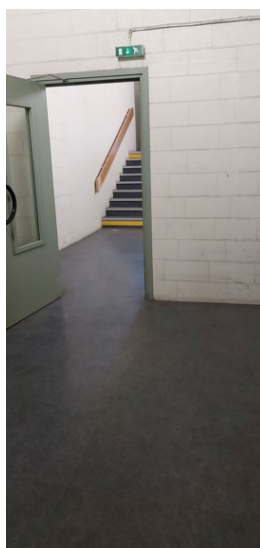
- Balayage et lavage des sols (intérieurs des sas)
- Aspiration et nettoyage des tapis de propreté (si présents)
- Nettoyage des surfaces vitrées accessibles (portes, parois vitrées)
- Nettoyage des poignées de portes et barres de tirage
- Enlèvement des traces sur les portes et surfaces (doigts, coulures, etc.)

Fréquences minimales :

- Entretien courant (balayage et lavage) : **quotidien (jours ouvrés)**

Exigences particulières :

- Maintien d'un niveau de propreté constant compte tenu de l'image du site



11- Entretien des zones de soins

Les prestations d'entretien des zones de soins devront garantir un niveau d'hygiène élevé, compatible avec l'accueil de patients et la réalisation d'actes de soins courants.

À ce titre, le titulaire devra :

- Assurer un **nettoyage régulier et rigoureux** de l'ensemble des surfaces (sols, murs, mobiliers, équipements accessibles)
 - Mettre en œuvre des **protocoles de nettoyage et de désinfection adaptés** aux locaux de soins
 - Utiliser des produits conformes à la réglementation en vigueur et adaptés à un usage en milieu médical
 - Porter une attention particulière aux **points de contact fréquents** (poignées, interrupteurs, plans de travail, équipements médicaux non sensibles)
 - Respecter les procédures spécifiques définies par l'établissement en matière d'hygiène
-

Fréquence et organisation

- Les interventions seront réalisées selon une **fréquence adaptée à l'activité des locaux** (quotidienne a minima pour les zones de soins)
 - Un nettoyage renforcé pourra être exigé en cas de situation particulière (épisode infectieux, forte fréquentation, etc.)
 - Les interventions devront être organisées de manière à **ne pas perturber l'activité médicale**
-

Moyens et exigences

- Le personnel devra être **formé aux règles d'hygiène en milieu de soins**
 - Les matériels utilisés devront être propres, entretenus et dédiés si nécessaire à certaines zones
 - Le titulaire veillera à éviter toute **contamination croisée** (gestion des lavettes, franges, etc.)
-

Traçabilité

- Un **suivi des prestations** devra être assuré (fiches de passage, plan de nettoyage, autocontrôles)
- Le titulaire devra être en mesure de justifier à tout moment de la bonne exécution des prestations

12- Anomalie technique

Les agents d'entretien participent pleinement à la qualité de service du site. À ce titre, ils doivent être attentifs, lors de leurs interventions, à l'état général des locaux et au bon fonctionnement des équipements.

Au-delà des prestations de nettoyage, il est attendu des agents une vigilance quotidienne permettant de repérer toute anomalie ou dysfonctionnement.

À titre d'exemple, les agents doivent signaler :

- les éclairages hors service ou défectueux,
- les interrupteurs ou prises ne fonctionnant pas,
- toute fuite d'eau ou problème de plomberie,
- les WC ou urinoirs bouchés,
- les distributeurs (savon, papier, essuie-mains) cassés ou hors service,
- les portes, serrures ou systèmes de fermeture défectueux,
- tout équipement détérioré ou toute situation anormale,
- tags (si le prestataire est dans l'incapacité de le retirer et nécessite l'intervention de l'équipe technique de la DGDTEIL).

Toute anomalie constatée doit être signalée immédiatement au chef d'équipe du bâtiment concerné.

Le chef d'équipe du titulaire transmet ensuite l'information dans les meilleurs délais au chef d'équipe du bâtiment, qui la relaie aux adresses suivantes : logistique-pdb@univ-lille.fr et maintenance-pdb@univ-lille.fr

L'objectif est de permettre une prise en charge rapide des dysfonctionnements et d'éviter toute gêne pour les usagers (étudiants, personnels, partenaires, prestataires, visiteurs).

Le pouvoir adjudicateur attend du titulaire et de ses agents une attention et une exigence particulières, tant sur la qualité des prestations que sur la réactivité dans le signalement des anomalies.



Tout manquement constaté dans l'application de ces consignes, notamment en cas de non-signalement d'une anomalie visible ou évidente, pourra donner lieu à l'application de pénalités dans les conditions prévues au marché.